

Organisme certificateur

11, rue Francis de Pressensé
93571 LA PLAINE ST DENIS Cedex
Tél. : 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00
www.marque-nf.com

**Organisme mandaté par
AFNOR Certification**

1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
www.lne.fr

**REGLES DE CERTIFICATION
MARQUE NF PRODUITS EXTRUDES A BASE DE COMPOSITIONS
VINYLIQUES NON PLASTIFIEES POUR USAGES EXTERIEURS**

NF

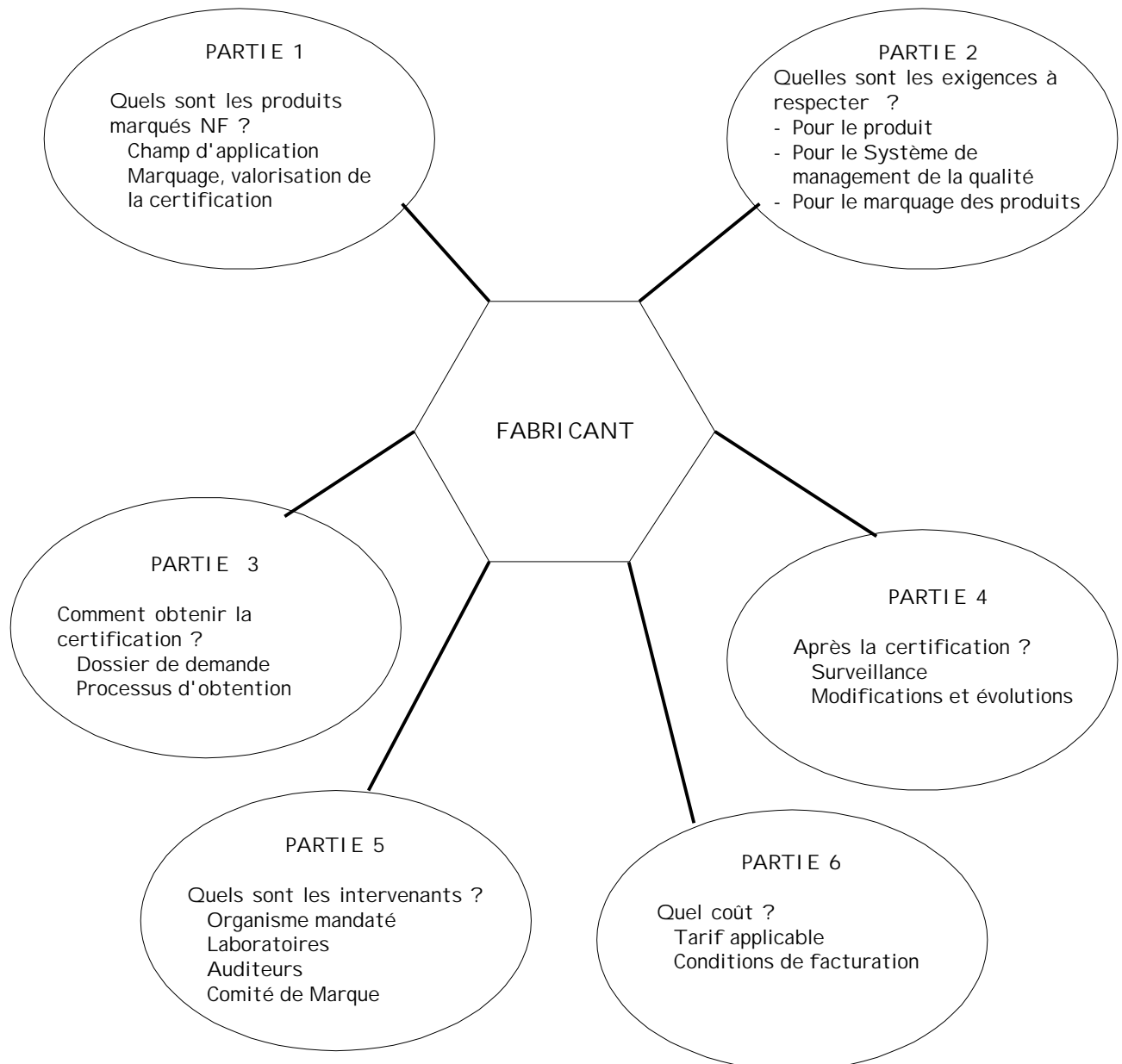
N° identification AFNOR Certification :
NF 132
Réf. Rédacteur - LNE

Revue n° 13 – Septembre 2010
Approbation par AFNOR Certification :
02 novembre 2010

1ère mise en application : octobre 1991

Document de référence :
REGLES GENERALES DE LA MARQUE NF
Approuvées par le Président d'AFNOR le 28 janvier 2010

REGLES DE CERTIFICATION



A qui s'adresser ?
LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS (LNE)
Pôle Certification Plurisectorielle
1, rue Gaston Boissier - 75724 PARIS CEDEX 15
Internet : [http : www.lne.fr](http://www.lne.fr)

Votre contact : Christophe LEROUX
Tél. 01 40 43 39 09
Fax 01 40 43 3737
e-mail : christophe.leroux@lne.fr

MISE A JOUR

Règles de certification	Motif mise à jour par rapport à la précédente révision	Révision	Date
Partie 1 : Champ d'application Marquage	Suppression des profilés fibres cellulosiques/PVC-U	Rev 13	09/2010
Partie 2 : Exigences qualité à respecter par le fabricant	<ul style="list-style-type: none"> - Ajout de la norme NF EN 13245-1 et prise en compte de la notion de type de profilés - Suppression des produits fibres cellulosiques/PVC-U - Suppression de la notion d'à titre expérimental pour la colorimétrie des couleurs non claires et établissement d'un seuil pour les couleurs foncées - Mises à jour des profilés plaxés et laqués avant et après vieillissement - Affichage des exigences d'identification matière pour les profilés et modification des seuils DHC sur profilés - Spécification transmission lumineuse persiennes identique à celle des volets roulants et conditions dérogatoires sur la méthode d'essai - Précisions du mode opératoire de transmission lumineuse sur persiennes et de la méthode DHC et conditions dérogatoires de l'essai de transmission lumineuse - Définition de campagne 	Rev 13	09/2010
Partie 3 : Obtention de la certification	<ul style="list-style-type: none"> - Mises à jour éditoriales et des formulaires de demandes profilés - Durées d'audits compoundeurs adaptées selon le nombre de compositions admises - Durées d'audit en jours sur site - Durées d'audit adaptées pour les extrudeurs formulateurs - Suppression des profilés fibres cellulosiques/PVC-U 	Rev 13	09/2010
Partie 4 : Processus de surveillance des produits certifiés – Modifications et évolutions	<ul style="list-style-type: none"> - Durées d'audits compoundeurs adaptées selon le nombre de compositions admises - Durées d'audits en jours sur site - Durées d'audit adaptées pour les extrudeurs formulateurs et modification des conditions de réduction d'audit - Ajout de prélèvements par application - Suppression des profilés fibres cellulosiques/PVC-U - Mises à jour éditoriales 	Rev 13	09/2010
Partie 5 : Intervenants	Mises à jour éditoriales	Rev 13	09/2010
Partie 6 : Tarif applicable – Conditions de facturation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des forfaits d'admission extrudeurs des sites non certifiés - Mise à jour des forfaits compoundeurs selon le nombre de compositions - Mise à jour des forfaits extrudeurs formulateurs et correction des forfaits d'essais selon mises à jour des profilés plaxés et laqués - Suppression des forfaits des produits fibres cellulosiques/PVC-U 	Rev 13	09/2010